



<i>Nom de la politique</i> POLITIQUE SUR LES VOYAGES		<i>Date d'approbation</i> 07/02/20	<i>Date d'entrée en vigueur</i> 07/02/20
<i>Approuvée par</i> Conseil d'administration de GymCan	<i>Politiques connexes</i> 1. Manuel des responsabilités en matière de voyage de l'équipe nationale 2. Manuel de l'équipe nationale 3. Politique nationale sur le sport sécuritaire 4. Code d'éthique et de conduite 5. Politique sur les abus, la maltraitance et la discrimination 6. Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires 7. Lignes directrices de Gymnastique Canada sur la règle de deux	<i>Remplacement de la version précédente</i> S. o.	
<i>Cycle de révision</i> Révision annuelle par le directeur général qui présente ses recommandations au conseil d'administration.			

Table des matières

1. Engagement de l'organisation	1
2. Portée de la politique	1
3. Objectif général des voyages	2
4. Définition du voyage « sécuritaire »	2
4.1 Évaluation préalable aux voyages	2
4.2 Préparation des voyages	3
5. Hébergement	4
5.1 Réunions et activités sur place	6
6. Transport	6
6.1 Transport local de tous les jours	6
6.2 Transport aux événements et activités de GymCan	6
Remerciements	7

1. Engagement de l'organisation

Gymnastique Canada s'engage à offrir à tous les participants un environnement sportif sécuritaire, sain et inclusif et exempt de toute forme d'abus, de discrimination, de harcèlement, de violence et de tout autre préjudice potentiel. La création et la promotion d'un tel environnement et d'une telle culture sont essentielles à l'administration et à la prestation de tous les programmes de gymnastique au Canada. Il relève de la responsabilité collective des membres de la communauté de la gymnastique de mettre en place, de favoriser et de maintenir cet environnement positif.

La présente *Politique sur les voyages* de Gymnastique Canada (GymCan) abordera l'objectif principal des voyages locaux, nationaux et internationaux pour les activités de GymCan et présentera les règles relatives aux aspects particuliers des voyages, y compris le transport et l'hébergement. La présente *Politique sur les voyages* vise à réduire la vulnérabilité des personnes qui voyagent avec la délégation canadienne ou leurs clubs respectifs dans le cadre d'événements ou d'activités de GymCan ainsi que les éventuels cas d'inconduite.

La présente politique doit être lue conjointement avec les documents suivants de GymCan :

- Manuel de l'équipe nationale
- Entente d'Équipe Canada
- Manuel des responsabilités en matière de voyage de l'équipe nationale
- Procédures de réservation de voyage de GymCan
- Politique nationale sur le sport sécuritaire
- Code d'éthique et de conduite
- Politique sur les abus, la maltraitance et la discrimination
- Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires
- Lignes directrices de Gymnastique Canada sur la règle de deux

La conformité à la présente politique est une exigence pour les programmes nationaux qui relèvent de la compétence de GymCan. Autrement, cette politique sert de cadre recommandé pour les associations provinciales et les clubs.

2. Portée de la politique

La *Politique sur les voyages* de GymCan s'applique :

- a. À tous les employés à temps plein et à temps partiel (permanents, temporaires, à durée déterminée) de GymCan, ainsi que tous les consultants, entrepreneurs et autres fournisseurs de services qui pourraient être amenés à voyager avec l'équipe nationale de GymCan et à lui fournir des services;
- b. Aux athlètes (y compris les participants aux activités de la Gymnastique pour tous), entraîneurs, gestionnaires, membres de l'équipe de soutien intégré, juges, bénévoles ou chaperons désignés et à tous les autres membres du personnel de l'équipe qui participent aux compétitions, camps d'entraînement, essais, programmes et activités de GymCan, qui voyagent en vue d'y prendre part ou en qualité de membre de la délégation canadienne à l'étranger.

La présente politique sert de cadre recommandé pour tous les individus ou groupes qui ne s'inscrivent pas dans les catégories présentées ci-dessus. Veuillez consulter votre club ou votre

association provinciale pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière de voyage.

3. Objectif général des voyages

Les voyages locaux, nationaux et internationaux constituent une composante essentielle de l'environnement d'entraînement, de performance et de compétition de GymCan. Les voyages permettent aux participants de croître sur le plan personnel et professionnel. Plus spécifiquement, lorsqu'on voyage pour un camp d'entraînement ou un événement de GymCan ou en qualité de membre de la délégation canadienne à l'étranger, l'objectif du voyage est de :

- Être exposé à des environnements d'entraînement, de performance et de compétition nationale et de classe mondiale;
- Représenter le Canada de façon positive et obtenir du succès sur la scène internationale;
- Développer la cohésion avec les autres membres de l'équipe;
- Interagir avec les athlètes/participants, les entraîneurs, les juges et les membres du personnel de plusieurs équipes du monde entier;
- Développer des compétences personnelles, comme la confiance en soi, la sensibilité culturelle, la gestion du temps, le sens de l'organisation, l'autonomie, le travail d'équipe, la faculté d'adaptation, l'éthique au travail et l'empathie; et
- Inspirer les autres dans la poursuite de l'excellence.

4. Définition du voyage « sécuritaire »

Pour GymCan, la sécurité et le bien-être des athlètes/participants, entraîneurs, juges et autres membres du personnel sont primordiaux. Un voyage « sécuritaire » désigne un environnement où, dans la mesure du possible, toutes les mesures sensées ont été prises pour assurer une compréhension adéquate de la nature et de l'étendue des risques possibles relatifs au voyage et où toutes les mesures raisonnables ont été mises en œuvre en vue de réduire ou de gérer ces risques.

4.1 Évaluation préalable aux voyages

Il y a de nombreux avantages à voyager; toutefois, l'expérience peut également accroître la vulnérabilité d'une personne, car les participants sont souvent éloignés de leurs réseaux de soutien et dans un environnement moins routinier, structure et familial (p. ex., la culture, la nourriture, les fuseaux horaires, la langue et le lieu). Avant d'accepter une affectation de voyage, et en collaboration avec le personnel de GymCan, il est important de :

- i. Évaluer l'état de préparation (physique, psychologique, social, émotionnel) des athlètes/participants pour assurer un voyage approprié et une expérience positive;
- ii. Effectuer des recherches sur le lieu où se déroulera l'événement ou l'activité, déterminer et prendre en considération les risques potentiels associés aux voyages vers cette destination, y compris, mais sans s'y limiter, les risques liés au climat, aux conditions météorologiques, à la santé, à la sécurité et à la sûreté, et réduire les risques raisonnables, dans la mesure du possible;
- iii. Veiller à ce que toutes les personnes, particulièrement les jeunes athlètes/participants, comprennent les attentes par rapport au voyage et soient adéquatement préparées.

Veillez noter que les critères i. et iii. de l'évaluation préalable au voyage doivent être principalement gérés au niveau des clubs, avec l'aide du personnel compétent de GymCan (p. ex., le gestionnaire de programme, le directeur de l'équipe nationale). À l'inverse, le critère ii. doit être géré principalement par GymCan, avec l'aide des membres de la délégation canadienne qui voyagent dans le cadre de cette mission.

4.2 Préparation des voyages

Dès l'acceptation d'une mission de voyage, et en collaboration avec le personnel de GymCan, il est important d'accomplir les tâches suivantes pour se préparer au voyage :

- i. Communiquer de l'information pertinente à votre groupe, y compris, mais sans s'y limiter, les coordonnées du personnel de gestion, les renseignements sur les installations, le transport, l'hébergement, l'horaire provisoire de l'événement, les exigences en matière de voyage (par exemple, les exigences d'entrée/de sortie), l'assurance, les directives relatives à l'événement, les exigences en matière d'uniforme et l'information relative aux cas d'urgence (p. ex., les coordonnées de l'ambassade du Canada);
- ii. S'assurer que l'équipe de gestion est au courant des arrangements nécessaires pour le voyage, y compris, mais sans s'y limiter, les allergies et les besoins médicaux;
- iii. Veiller à ce qu'un nombre approprié d'adultes ayant fait l'objet d'une vérification de leurs antécédents soient disponibles pour assister à l'événement ou à l'activité à venir et pour remplir un rôle de supervision lors du voyage avec des athlètes/participants mineurs tout en veillant à ce que tout le soutien nécessaire soit fourni pour la sécurité, le bien-être et le succès des athlètes/participants;
- iv. Passer en revue les Lignes directrices pour la protection des jeunes athlètes sur la route du Centre canadien de protection de l'enfance et le Supplément aux Lignes directrices pour la protection des jeunes athlètes sur la route afin de prendre en compte les considérations importantes en ce qui concerne le genre et l'inclusion qui visent à promouvoir le bien-être physique et émotionnel en voyage, y compris les considérations relatives à l'hébergement, aux installations et à la sécurité;
- v. Déterminer les besoins en matière de supervision en évaluant les besoins du groupe, l'expérience et les compétences des adultes qui assurent la supervision, ainsi que les risques associés au voyage pour l'événement ou l'activité (p. ex., lieu, durée, âge des participants, nombre de participants)*;
- vi. En voyage avec des participants mineurs, s'assurer de la présence d'au moins une personne ayant fait l'objet d'une vérification de ses antécédents dans un rôle de supervision qui est du même sexe ou de la même identité de genre que l'athlète/le participant mineur qui prend part à la compétition/l'activité/l'événement;
- vii. Distribuer et examiner les politiques sur le sport sécuritaire de GymCan pour que les membres des délégations soient bien au fait de la conduite attendue pendant la durée du voyage et s'y conforment;
- viii. Satisfaire à toutes les exigences en matière de gestion des risques stipulées par GymCan; et,
- ix. Élaborer des plans d'urgence ou de contingence dans l'éventualité où se produisent des maladies, des blessures ou des circonstances imprévues, y compris la détermination des rôles de chaque membre de l'équipe de gestion en cas d'urgence (p. ex., accompagnement pour l'assistance médicale, supervision des autres athlètes mineurs, relations avec les autorités,

l'ambassade ou le personnel de l'événement, documentation de l'événement, contact avec les parents/tuteurs ou liaison avec GymCan).

Tous les adultes responsables de surveiller la santé, le bien-être et la sécurité des athlètes pendant les voyages de plus de 24 heures pour les événements ou activités de GymCan doivent satisfaire à toutes les exigences appropriées en matière de gestion des risques définies par GymCan.

Veillez noter qu'avant de partir en voyage pour une mission de Gymnastique Canada, une réunion préalable au voyage sera organisée pour un ou plusieurs membres du personnel de GymCan afin d'examiner et de discuter de l'évaluation préalable au voyage et des critères de préparation et de définir d'autres aspects logistiques importants avec l'équipe.

Si vous effectuez un voyage non lié à Gymnastique Canada (p. ex., un voyage à l'échelle du club ou de la province), nous recommandons et encourageons le respect de ces critères, ainsi que l'examen et la discussion au cours d'une réunion organisée par un club ou l'association provinciale avant le départ.

*Les ratios de supervision doivent être suffisants pour garantir la présence d'au moins un adulte ayant fait l'objet d'une vérification de ses antécédents dans un rôle de supervision qui peut gérer les circonstances imprévues et d'au moins un adulte ayant fait l'objet d'une vérification de ses antécédents dans un rôle de supervision qui peut rester avec le groupe si un accident, une urgence médicale ou une autre urgence se produit. Dans les cas où un grand groupe voyage, on recommande la présence d'au moins un adulte dans un rôle de supervision pour 10 athlètes/participants mineurs.

5. Hébergement

Lorsqu'elles voyagent pour la gymnastique, les équipes doivent souvent passer la nuit à l'endroit où ont lieu le camp d'entraînement, la compétition ou l'activité. En faisant les arrangements d'hébergement, il est essentiel de respecter les critères suivants :

- i. Les athlètes/participants doivent disposer de leur propre hébergement (p. ex., une chambre d'hôtel) pour la durée du voyage, ou partager une chambre avec un autre athlète/participant dont l'âge et l'identité de genre sont appropriés;
- ii. Lorsque des personnes sont jumelées ou regroupées (p. ex., des athlètes avec d'autres athlètes, des membres de l'équipe avec d'autres membres de l'équipe) en vue de partager un hébergement, s'assurer que les adultes (c.-à-d., les personnes de 18 ans et plus) sont jumelés avec d'autres adultes de même sexe et que les jeunes (c.-à-d., les personnes de moins de 18 ans) sont jumelés avec d'autres jeunes du même sexe ou de la même identité de genre;
- iii. Lorsque des personnes sont jumelées ou regroupées en vue de partager un hébergement, s'assurer d'assigner chaque chambre à un nombre approprié de personnes (p. ex., dans le cas d'un hébergement à l'hôtel, deux personnes par chambre, jusqu'à un maximum de quatre);
- iv. Les athlètes/participants doivent avoir la possibilité de demander, en privé et de manière confidentielle, des exceptions en ce qui concerne l'attribution des hébergements avant les réservations ou en raison de circonstances atténuantes;
- v. Les entraîneurs, les juges, les membres de l'équipe de soutien intégré, les membres du personnel de GymCan ou les autres membres du personnel de l'équipe ne peuvent en aucun cas partager leur hébergement avec un athlète ou un groupe d'athlètes*;

- vi. Tous les efforts doivent être faits pour s'assurer que les athlètes/participants ne partagent pas de salle de bain avec les entraîneurs, les chaperons, les membres du personnel, les autres membres du personnel de l'équipe, etc.;
- vii. S'assurer de la présence d'un nombre approprié d'adultes dans un rôle de supervision (p. ex., chef de la délégation, gestionnaires d'équipe, entraîneurs) de chaque sexe pour superviser/soutenir adéquatement les athlètes mineurs; et,
- viii. Lors de la réservation, demander d'installer l'équipe ensemble au même étage du logement, si possible.

Cette politique doit également être appliquée à d'autres types d'hébergement, y compris, mais sans s'y limiter, les dortoirs, les salles de classe et les hébergements familiaux.

Même si Gymnastique Canada n'autorise pas l'utilisation et n'utilise pas d'hébergements familiaux, comme AirBnB pour loger la délégation canadienne, nous reconnaissons qu'au niveau provincial et local, ce type d'hébergement peut être la seule option possible pour les voyages. Si les participants au niveau provincial ou local choisissent de réserver un hébergement familial, Gymnastique Canada recommande de mettre en œuvre les critères suivants en plus de ceux énumérés ci-dessus :

- Tous les membres du personnel doivent se sentir à leur aise dans un hébergement familial et indiquer leur consentement par écrit relativement à cet arrangement à leur club ou à leur province;
- Toutes les chambres doivent être munies d'une porte et d'une serrure;
- S'assurer qu'il existe des toilettes séparées et adaptées aux individus sur la base de leur genre ou de leur identité de genre et de leur âge (c'est-à-dire que les adultes et les enfants ne doivent pas partager de salle de bain; il en va de même pour les hommes et les femmes);
- Lors de la réservation d'un hébergement familial, demander un hébergement à plusieurs étages permettant d'accueillir des participants d'âges et de genres divers;
- Toutes les politiques qui s'appliquent au site de compétition ou à d'autres lieux d'hébergement (p. ex. l'hôtel) s'appliquent à l'hébergement familial, y compris, mais sans s'y limiter, la règle de deux, l'interdiction de tenir des réunions dans une chambre ou à huis clos et le respect des politiques relatives à la conduite; et
- Afin de réduire les vulnérabilités potentielles, un athlète et une personne en situation d'autorité, comme un entraîneur, un membre de l'équipe de soutien intégré ou un autre individu qui n'a aucun lien de parenté avec l'athlète et qui voyage en tant que membre du personnel de l'équipe ne peuvent, en aucun cas, partager seuls un hébergement familial. Ce type d'hébergement ne doit être considéré que pour un groupe.
- Veuillez consulter les politiques, procédures ou recommandations de votre organisation provinciale ou territoriale pour plus de détails concernant les hébergements familiaux.

Veillez noter que nous prenons au sérieux l'inclusion et la sécurité de tous les individus. Nous veillons à ce que les individus soient logés, autant que possible, avec des personnes avec lesquelles ils se sentent à l'aise et en sécurité. Nous invitons chacun à nous fournir les détails, les spécifications et les demandes, ainsi que des suggestions sur les personnes avec lesquelles il se sent le plus à l'aise. Ceci est particulièrement important s'il ne s'identifie pas au même genre que les personnes avec qui il est sécuritaire de partager un espace.

*Une exception peut être accordée dans les cas où un parent ou tuteur légal d'un athlète remplit un de ces rôles de soutien. Le parent ou le tuteur et l'athlète concerné peuvent occuper une chambre séparée sans les autres athlètes ou membres de l'équipe de soutien.

5.1 Réunions et activités sur place

En aucun cas, les entraîneurs, les juges, les membres de l'équipe de soutien intégré, les adultes responsables ou les autres membres du personnel de l'équipe ne doivent tenir des réunions à huis clos avec les athlètes dans les lieux d'hébergement, y compris, mais sans s'y limiter, lors des activités de renforcement des liens de l'équipe, des bilans de l'entraînement et des compétitions, de l'établissement des horaires ou de la préparation pour le programme du lendemain. En tout temps, les activités ou les réunions de l'équipe doivent se dérouler dans des environnements ouverts et observables (p. ex., le hall de l'hôtel, les aires communes, le site de compétition) dans un effort pour favoriser la sécurité, améliorer la protection et aider à réduire la vulnérabilité des athlètes et des entraîneurs, ainsi que les membres de soutien intégrés ou d'autres membres du personnel.

6. Transport

6.1 Transport local de tous les jours

En général, les parents, les tuteurs et les athlètes sont responsables de faire les arrangements relatifs aux déplacements locaux de tous les jours (c.-à-d., dans leurs propres ville et province). Par le passé, il était courant que des membres du personnel de l'équipe ou des administrateurs de club bien intentionnés voient au transport des athlètes afin d'aider les parents ou les tuteurs à s'adapter à un horaire de gymnastique souvent chargé. Toutefois, le transport individuel a été identifié comme étant un domaine de vulnérabilité accrue pour tous les participants. En conséquence, GymCan recommande fortement que les adultes n'ayant aucun lien de parenté avec un athlète, notamment les entraîneurs, les membres de l'équipe de soutien intégré et d'autres membres du personnel, s'abstiennent de conduire l'athlète aux activités liées ou non à la gymnastique, y compris, mais sans s'y limiter, le transport pour se rendre à l'entraînement, aux événements de compétition, à l'école ou aux rendez-vous personnels et pour en revenir. Dans les cas où un adulte n'ayant aucun lien de parenté avec un athlète doit conduire ce dernier, la ***règle de deux*** doit être respectée en tout temps. Pour plus d'information, consultez les ***Lignes directrices de Gymnastique Canada sur la règle de deux***.

Par ailleurs, si les clubs assument la responsabilité de l'organisation du transport (p.ex., pour les compétitions locales), une bonne pratique consiste à s'assurer que ceux qui sont responsables du transport d'un groupe d'athlètes ont les qualifications appropriées, y compris, mais sans s'y limiter, un permis de conduire valide et une assurance, qu'ils respectent les exigences en matière de gestion des risques et qu'ils aient obtenu le consentement des parents ou tuteurs.

6.2 Transport aux événements et activités de GymCan

Lors des événements ou activités GymCan, les athlètes, entraîneurs et autres membres du personnel de l'équipe sont parfois tenus de se déplacer localement pour se rendre à l'aéroport, au site de compétition, au lieu d'hébergement, au lieu de service des repas, aux réunions ou à d'autres activités et pour en revenir. Peu importe les circonstances, GymCan n'autorise aucun adulte et aucun athlète n'ayant aucun lien de parenté à utiliser seuls le transport local. S'il y a lieu, il est recommandé aux participants d'utiliser le transport coordonné par le comité organisateur local comme première option en ce qui concerne les déplacements locaux. De plus, lorsque le transport individuel est la seule option possible, les participants doivent respecter en tout temps la ***règle de deux***.



Veillez noter que la *règle de deux* serait considérée comme étant respectée dans les cas où un athlète et un entraîneur, un juge, un membre de l'équipe de soutien intégré ou un autre membre du personnel se trouvent dans un espace public ouvert et observable (p. ex., aéroports, vols, autobus, véhicules Uber) ou partagent un véhicule avec d'autres participants à l'événement ou à l'activité (p. ex., covoiturage).

Remerciements

GymCan tient à souligner la grande influence des documents de référence et des politiques de plusieurs organisations au service des enfants et des jeunes, y compris le Centre canadien de protection de l'enfance, British Gymnastics et la British Triathlon Federation, dans la création de la présente Politique sur les voyages.